

APPEL A PROJETS 2019

CONTRAT DE VILLE QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS



Date limite de dépôt de dossier : 31 janvier 2019

➤ Qu'est-ce que le contrat de ville ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales avec leurs partenaires institutionnels dans « **l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants** ».

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a fait naître une nouvelle géographie prioritaire nationale recentrant les efforts des pouvoirs publics sur 1 300 quartiers en se basant sur un critère de taille et de revenu : concentration de plus de 1 000 habitants ayant un revenu médian inférieur à 60% du revenu médian national pondéré à celui de l'unité urbaine.

Cette nouvelle loi prévoit l'élaboration d'un **Contrat de Ville à l'échelle intercommunale** comme document stratégique intégrant les enjeux et les orientations en matière sociales, économiques et urbaines (3 piliers) en faveur des quartiers prioritaires pour la période 2015-2020.

C'est ainsi qu'en juin 2014, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) comptabilisait un quartier prioritaire : le **Quartier du Centre de Coutras** qui s'étend principalement sur le centre-bourg et les abords de la gare SNCF et compte 1 250 habitants.

Son périmètre est consultable sur le site <http://www.geoportail.gouv.fr>

Le Contrat de ville a été signé le 10 juillet 2015 par l'État, La Cali, la ville de Coutras et 11 partenaires institutionnels qui se sont ainsi engagés à mobiliser leurs moyens propres dit « droit commun » envers le Quartier du Centre de Coutras. **Le Conseil Citoyen de Coutras**, reconnu par le Préfet de la Gironde le 20 avril 2015, est également signataire du Contrat de Ville. Il est composé d'un collège d'habitants du quartier et d'un collège d'acteurs locaux et il contribue à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de Ville en se faisant le relais de la parole de l'expression citoyenne du quartier.

Le Contrat de Ville et la fiche d'identité du Quartier du Centre (données INSEE) sont disponibles sur les sites internet de la ville de Coutras : www.coutras.fr et de La Cali : www.lacali.fr

➤ Qu'est-ce que l'appel à projet Politique de la Ville ?

Si vous souhaitez intervenir sur le Quartier du Centre de Coutras dans le cadre des orientations fixées au Contrat de Ville, vous pouvez déposer une demande de subvention à l'appel à projet Politique de la Ville lancé par l'Etat (Préfecture de la Gironde), La Cali et la Ville de Coutras. **Ces crédits spécifiques viennent en complément ou en l'absence de financement de droit commun des signataires du Contrat de Ville, qu'il faudra mobiliser prioritairement.**

Les référents Politique de la Ville vous accompagneront dans l'identification de dispositifs de financement auprès de l'Etat, la Caf, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, etc (voir annexe 1 – droit commun de l'Etat, la Caf et la DJCS Département de la Gironde). Vous pouvez également soumettre votre projet auprès de fondations en fonction de leurs domaines d'intervention (voir annexe 2 – liste de fondations).

➤ Quelles orientations sociales, économiques et urbaines pour le Quartier du Centre de Coutras ?

Chaque projet devra répondre à au moins un objectif opérationnel parmi les 3 piliers et tenir compte des objectifs transversaux suivants :

PILIER COHESION SOCIALE (3 volets : social, santé, éducation) : « Une attractivité subie à transformer en attractivité choisie »		
ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Social, culture, sport, loisirs		
Développement du bien-être et du mieux-vivre ensemble au sein du quartier	Lutter contre la précarité et l'isolement des habitants du quartier, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes âgées	Encourager et développer la participation citoyenne Développer l'expression de la solidarité Développer l'animation sociale du quartier Soutenir les démarches nécessaires à la vie quotidienne
	Permettre un égal accès pour tous à la culture, au sport, aux loisirs	Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
Santé		
La promotion de la santé et l'accès aux soins pour tous	Faciliter l'accès aux soins et le recours aux droits	Développer l'information sur les droits et l'accès aux soins des habitants Accompagner les habitants dans les démarches administratives liées aux soins
	Renforcer la prévention de la santé	Mettre en place une animation territoriale d'information et de prévention sur les questions de santé (focus sur les addictions à l'alcool, l'hygiène alimentaire, la santé mentale)
La lutte contre le phénomène de désertification médicale et l'amélioration de l'offre de soins	Développer une offre médicale de proximité suffisante et adaptée aux besoins des habitants du quartier	Soutenir la mise en réseau des professionnels de santé et des structures sanitaires et sociales
Education		
La réussite éducative pour tous les jeunes	Soutenir les parents dans leur fonction éducative	Encourager et faciliter le lien entre les parents et les structures d'accueil enfance/jeunesse
		Favoriser l'expression, les échanges et l'écoute pour les parents et les jeunes
	Encourager l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, aux TIC	Sensibiliser les parents aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs existantes pour y inscrire leurs enfants
	Favoriser la réussite scolaire des élèves du quartier	Fédérer les partenaires autour de la réussite éducative Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : « Un quartier avec un réel potentiel de développement économique à promouvoir et des habitants à accompagner dans leur insertion professionnelle »

ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
L'attractivité économique du quartier et de la commune contribuant à un rayonnement économique communautaire	Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques à l'échelle de la commune	Soutenir la création et le développement d'activités notamment dans de nouveaux secteurs vecteurs d'emploi
	Maintenir le commerce de proximité	Pérenniser, dynamiser et diversifier le commerce de proximité
L'accès à l'emploi, particulièrement des jeunes et des femmes du quartier	Actionner les leviers en matière d'insertion, d'orientation, de formation professionnelle	Améliorer l'accompagnement des publics
		Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion
		Développer des actions et de outils favorisant l'insertion professionnelle

PILIER HABITAT, CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE : « Un quartier à dynamiser, des espaces à requalifier »

ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Un quartier attractif où il fait bon vivre	Redonner au quartier une certaine attractivité résidentielle	Impulser une intervention de renouvellement urbain
		Accompagner les habitants actuels et à venir
	Mettre en place une démarche de Gestion Urbaine de Proximité	Améliorer le fonctionnement urbain
		Veiller au maintien de la tranquillité publique
Développer des réponses en matière de mobilité au sein du quartier, de la commune et de l'agglomération	Communiquer sur les modes de déplacement	

PILIER TRANSVERSAL

Les projets présentés devront veiller à répondre aussi aux objectifs transversaux suivants : égalité femmes/hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations, promotion des valeurs républicaines et de la citoyenneté

➤ Des orientations complémentaires pour le public jeune ?

L'appel à projet permet également de soumettre des actions visant à offrir aux jeunes des quartiers prioritaires, âgés de 11 à 18 ans, un égal accès aux loisirs éducatifs, à la culture, au sport et aux vacances, pendant les périodes de vacances scolaires. C'est le programme « **Ville, Vie, Vacances** » (VVV).

Priorités d'actions :

- les projets éducatifs favorisant l'ouverture des jeunes au monde extérieur, l'apprentissage des valeurs de la République et la citoyenneté

- les séjours préparés en amont par les jeunes ou s'inscrivant dans une logique de contribution-rétribution
- les chantiers éducatifs et les projets permettant une première approche du monde du travail
- les projets pédagogiques favorisant le respect mutuel entre les filles et les garçons

Les points suivants seront particulièrement examinés lors de l'instruction des projets :

- la mixité fille/garçon dans les activités proposées
- la qualification et la mixité de l'encadrement
- l'articulation avec les dispositifs éducatifs existants visant les jeunes les plus en difficulté (projets de réussite éducative, Ecole ouverte, ...)
- l'ouverture des structures pendant la période des vacances estivales (et notamment le mois d'août)

➤ Comment déposer une demande de financement ?

❖ Prise de contact avec les référents Politique de la Ville de l'Etat, La Cali et la ville de Coutras

Pour tout nouveau projet, il est conseillé de prendre contact avec les référents Politique de la Ville avant le dépôt de demande de subvention afin d'échanger sur le projet et vérifier son éligibilité. Vous pouvez prendre rendez-vous en adressant un mail commun à l'attention des 3 référents (coordonnées en page 7).

Pour une reconduction de projet, il est conseillé de prendre contact avec les référents Politique de la Ville afin de présenter le bilan de votre action et d'échanger sur les modalités de sa reconduction. En effet, l'instruction de votre projet pour l'année 2019 tiendra compte du bilan de l'année écoulée. Vous pouvez prendre rendez-vous en adressant un mail commun à l'attention des 3 référents (coordonnées en page 7).

Ce bilan devra être **saisi au plus tard le 31 janvier 2019** sur le portail « ADDEL » où vous avez déposé votre demande de subvention en 2018. Toutefois, si le bilan n'a pas encore été réalisé à cette date, un pré-bilan devra obligatoirement être déposé en pièce jointe de votre demande de subvention 2019 sur le portail DAUPHIN.

❖ Dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, La Cali et la ville de Coutras **avant le 31 janvier 2019**

/!\ ATTENTION la procédure de dépôt des dossiers change en 2019. Lire très attentivement l'annexe 3 « notice dépôt en ligne portail DAUPHIN » pour saisir votre dossier sur le site <http://www.cget.gouv.fr>

Pour simplifier les démarches du porteur de projet, ce portail permet un dépôt unique de votre dossier qui sera directement consultable par l'Etat, La Cali et la Ville de Coutras. Toutefois, en cette 1^{ère} année d'utilisation du portail DAUPHIN, il est conseillé d'envoyer également une copie de votre dossier par mail aux référents de La Cali et de la Ville de Coutras. Par ailleurs, si vous ne sollicitez pas de financement de l'Etat pour votre projet, vous n'avez pas à saisir votre demande en ligne et devrez uniquement envoyer votre demande (CERFA V5) à La Cali et la Ville de Coutras.

Pour accéder au service :

Si vous avez été financé en 2018, vous avez reçu un mail du CGET vous invitant à créer votre compte sur le portail DAUPHIN, si tel n'est pas le cas, rapprochez-vous de la Mission Ville au 05.56.90.62.87 ou 05.56.90.62.81 ou 05.56.90.62.82.

Si vous n'avez jamais été financé dans le cadre de la Politique de la Ville, rapprochez-vous de la Mission Ville au 05.56.90.62.87 ou 05.56.90.62.81 ou 05.56.90.62.82.

Lors de la saisie de votre demande, merci de préciser devant le titre de votre action : « VVV COUTRAS » dans le cadre d'un projet « Ville Vie Vacances » ou « CV COUTRAS » pour tout autre projet s'inscrivant dans le Contrat de Ville.

➤ **Comment est instruite votre demande?**

A la clôture de l'appel à projet, chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'Etat, de La Cali et de la ville de Coutras qui étudient leur financement au regard des **critères suivants** :

- les bénéficiaires du projet sont majoritairement les habitants du quartier prioritaire,
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet sont précis et des indicateurs de suivi et d'évaluation sont prévus (nombre de personnes ciblées, répartition femme/hommes, part des habitants du quartier prioritaire, etc),
- les modalités de mobilisation des habitants et de leur participation dès la construction du projet,
- au moins un des objectifs du pilier transversal est pris en compte,
- le projet s'inscrit en complémentarité de l'offre existante localement,
- les partenaires locaux sont impliqués dans la planification et l'exécution de l'action,
- le budget de l'action est cohérent (répartition de la subvention demandée entre l'Etat et/ou La Cali et/ou la Ville de Coutras, fléchage de co-financements).

Vous devrez veiller à compléter de manière détaillée votre projet afin que ces critères puissent être appréciés.

L'avis sera rendu sur chaque projet courant avril 2019. Les actions sont financées pour l'année civile et doivent donc être terminées au 31 décembre 2019. Aussi, le calendrier de votre projet doit tenir compte de ces échéances. Certaines actions peuvent justifier d'un étalement sur deux années civiles ou d'un report exceptionnel de réalisation au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2020 - sur décision préalable des référents Politique de la Ville.

➤ **Quel suivi et évaluation du projet ?**

Le suivi des projets sera assuré par les référents Politique de la Ville qui faciliteront la mise en œuvre des actions et veilleront à leur bonne réalisation en lien avec les acteurs locaux et le Conseil Citoyen.

L'évaluation du projet est obligatoire. **Vous devrez déposer le bilan de votre action 2019 avant le 30 juin 2020** sur le portail DAUPHIN et en envoyer également une copie par mail aux référents Politique de la Ville de La Cali et de la Ville de Coutras.

➤ **Les coordonnées des référents Politique de la Ville**

Déléguée du Préfet	Communauté d'agglomération du Libournais	Ville de Coutras
Dominique Sylvie DINE Déléguée du Préfet	Ludivine PEREIRA Chargée de mission politiques de cohésion sociale	Patricia BERNARD Responsable politique de la ville
dominique-sylvie.dine@gironde.gouv.fr	lpereira@lacali.fr	patricia-bernard@mairie-coutras.fr
06.46.09.48.75	05.24.24.21.64	05.57.48.70.45